

Communiqué du 8 avril 2021

Information sur les mesures nationales prises par les CDG à la suite de la parution du décret n°2021-376 du 31 mars 2021 limitant les inscriptions aux concours

L'article 89 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 interdit les multi-inscriptions aux concours afin de réduire l'absentéisme et de faciliter la mise en relation des candidats avec les CDG.

Attendu pour la fin de l'année 2020, le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 est paru au Journal Officiel du 2 avril 2021. Ce décret vient ainsi préciser les modalités de mise en œuvre de la procédure visant à limiter l'inscription d'un candidat à un même concours organisé simultanément par plusieurs Centres de gestion, quelles que soient les modalités d'accès (externe, interne ou 3^{ème} concours).

Bien que le décret prévoie que ses dispositions soient applicables aux concours dont l'arrêté d'ouverture est publié à compter du 1er janvier 2021, **son effectivité a fait l'objet d'un accord national des CDG.** En effet, en raison de cette publication tardive et afin de sécuriser l'entrée en vigueur du dispositif, les CDG se sont accordés au plan national pour **s'assurer d'une mise en œuvre coordonnée via une plateforme d'inscription informatique des candidats.**

Aussi, il s'appliquera pour les opérations 2022 listées ci-dessous, dont les inscriptions débuteront le 25 mai 2021 :

- Concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Concours de Conseiller territorial des activités physiques et sportives,
- Concours d'Educateur territorial des activités physiques et sportives
- Concours d'Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe

Par conséquent, **les inscriptions des opérations ci-dessous** (en cours ou à venir avant le 25 mai 2021) **ne seront pas concernées** par la limitation des inscriptions :

- Concours de rédacteur et rédacteur principal de 2^{ème} classe 2021 (début des inscriptions le 9 mars)
- Concours de GBPM 2021 (début des inscriptions le 9 mars)
- Concours d'animateur et d'animateur principal de 2^{ème} classe 2021 (début des inscriptions le 16 mars)
- Concours de conseiller socio-éducatif 2021 (début des inscriptions le 16 mars)
- Concours d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe (début des inscriptions le 27 avril 2021)

- Concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (début des inscriptions le 27 avril 2021)
- Concours d'adjoint technique ppal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement (début des inscriptions le 4 mai 2021)
- Concours de biologiste vétérinaire pharmacien (début des inscriptions le 11 mai 2021)
- Concours d'agent social principal de 2^{ème} classe (début des inscriptions le 18 mai 2021)

Des informations complémentaires sur la mise en œuvre du dispositif unique d'inscription au niveau national seront transmises très prochainement.